



# Fiche d'inscription 2020-2021

École Kaddouch & Music Tarbes 7, impasse Alfred de Vigny - 65000 Tarbes - Tel : 05 62 37 07 08

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Nom et Prénom du représentant légal : .....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

e-mail : .....

## Inscription dans les disciplines suivantes :

- Éveil Musical** (dès 5 mois) : cours de groupe de 20 mn (cf planning)
- Initiation au Piano** : cours individuels de  10  15  20 mn (cf planning)
- Cours de piano** : cours individuels hebdomadaires de  20  30  40 mn
- Formation musicale** (dès 4 ans) : cours de groupe de 20 mn (cf planning)

### **Veillez joindre à la présente :**

68 euros d'inscription (non remboursables)

ainsi que le montant de la scolarité .....

Règlement :  en espèces  par virement  par chèque

### **Périodicité des cours :**

- L'année scolaire se déroule de septembre à juin.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.
- Les cours de groupe et les cours d'initiation au piano dépendent d'un planning dont le parent et/ou le représentant de l'élève déclare avoir pris connaissance et avoir reçu copie.

### **Remplacement :**

Aucun remplacement ne sera assuré en cas d'absence de l'élève, quel qu'en soit le motif.

### **Règlement des cours :**

- Le règlement des frais de scolarité, d'inscription et de fournitures devra être effectué à l'inscription.
- Une fois le règlement effectué la place de l'élève sera réservée au sein de l'école pendant l'intégralité de la période de cours considérée.
- Toute rétractation et/ou absence de l'élève, pour quelque motif que ce soit, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
- Lorsque le règlement est opéré à la faveur d'un encaissement échelonné de plusieurs chèques, l'école sera en droit d'encaisser l'intégralité des chèques aux périodes convenues, même en cas de rétractation et/ou absence de l'élève.
- Cependant, la rétractation adressée par courrier à l'école et réceptionnée au plus tard, un mois avant la date de début des cours, donnera lieu à un remboursement de 50% des frais de scolarité.

Fait à Tarbes, en double exemplaire, le

.....

Signature : .....